Galipan

Herbicide

Herbicide pour le contrôle des mauvaises herbes et graminées adventices.

Produit	Galipan est une suspension concentrée (SC) et contient 42.2 % (450 g/l) napropamide. (W-7510)
Cultures	Culture des baies (B), Cultures maraichères (G), Cultures ornementales (Z), Grandes cultures (F).
Spectre d'efficacité	Bonne efficacité: mercuriale annuelle, digitaire sanguine, sétaires, panic pied-de-coq, chénopode blanc, arroche étalée, ravenelle, coquelicot, pâturin annuelle, pâturin commun, ortie royale, morelle noire, matricaire camomille, mouron des oiseaux, gaillet gratteron, séneçon commun. En conditions favorable l'efficacité est suffisante: vulpin des champs, pensée des champs, galinsoga à petites fleurs, amarante, tabouret des champs, moutarde des champs, fumeterre, renouée persicaire, renouée des oiseaux, renouée faux liseron, agrostide jouet-du-vent, véronique commune.
Emploi **Cultures de baies (B),** **Cultures maraîchères**	**Espèces de Ribes (plein air), espèces de Rubus (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: Au printemps, avant le débourrement. 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **fraise:** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: après la plantation. en automne. **Baby-Leaf (Brassicaceae) (plein air):** 0.85 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: avant le semis ou avant la plantation; avec incorporation superficielle (env. 5 cm de profondeur). 1 traitement au maximum par culture et par année. Peut entraîner des dommages liés à la phytotoxicité selon les espèces et les variétés; effectuer un essai de pulvérisation avant toute application. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Grandes cultures **Cultures ornementales**	**Brocoli (plein air), chou de Bruxelles (plein air), choux pommés (plein air), colrave (plein air):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: avant le semis ou avant la plantation; avec incorporation superficielle (env. 5 cm de profondeur). 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Mâche, rampon [semé]:** 0.85 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: Directement avant le semis avec incorporation superficielle. 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Mâche (plein air), rampon [planté]:** 0.85 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: Directement avant la plantation avec incorporation superficielle. 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Roquette (plein air):** 0.85 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: aussitôt avant ou après le semis ainsi que aussitôt avant la plantation avec incorporation superficielle. 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Roquette [planté] (serre):** 0.85 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: 4-6 jours avant la plantation avec incorporation superficielle. 1 traitement au maximum par culture et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Colza:** 3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: automne; avec incorporation avant le semis; en pré-levée après le semis, sans incorporation. **Tabac:** 2 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*. Application: printemps; avant ou immédiatement après la plantation. **arbres et arbustes (hors fôret):** 2.5 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles*.
Mode d'action	Le napropamide appartient à la famille des acétamides. Galipan empêche la formation de racines en perturbant la division

	cellulaire. La matière active persiste pendant l'hiver et agit aussi sur la germination au printemps.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** En cas d'utilisation en combinaison avec d'autres produits, suivez toujours les instructions sur l'étiquette des produits partenaires. **Protection des utilisateurs:**
Rotation des cultures	Après un labour prématuré, il est possible de semer du colza de printemps ou planter des choux ou des pommes de terre.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l' OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	5 lt.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 12.01.23/RH/PM/LG0000

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch